



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Madame
Deborah Arnaud
Route des Préalpes 81
1723 Marly

Fribourg, le 3 septembre 2013

2013-784

Pétition : « Réaménagement du double giratoire de Marly-Cité »

Madame,

Vous avez déposé à la Chancellerie d'Etat, en date du 4 juillet 2013, une pétition intitulée « Pétition pour le réaménagement du double giratoire de Marly-Cité en priorité A ». Votre pétition est appuyée de 816 signatures. Elle demande que ces travaux soit à nouveau en priorité A (et non B comme le canton l'a décidé).

Après analyse, le Conseil d'Etat y répond comme suit.

La notion de priorité A est utilisée par la Confédération dans le cadre de son programme « Projets d'agglomération Transports et urbanisation ». En collaboration avec l'Etat de Fribourg et ses communes-membres, l'Agglomération de Fribourg a remis à la Confédération un projet d'agglomération de 2^e génération à la fin 2011 dans lequel figure une mesure concernant le réaménagement de la centralité de Marly-Centre. Pour ce projet d'agglomération une liste de mesures a été proposée avec une catégorie de priorités pour chaque mesure : liste A pour les mesures prêtes à être réalisées dans la période 2015-2018, liste B pour les mesures prêtes à être réalisées dans la période 2019-2022, ainsi que d'autres catégories. La Confédération a évalué le Projet d'agglomération ainsi ses mesures de manière transversale entre les autres agglomérations et selon ses critères prédéfinis, en vue d'attribuer un cofinancement. Dans son Arrêté du 26 juin 2013, le Conseil fédéral a proposé de cofinancer certaines mesures du Projet d'agglomération de Fribourg.

Le réaménagement du double giratoire de Marly-Cité fait partiellement l'objet de la mesure 41.24 « Réaménagement de la centralité de Marly-Cité ». Selon cette mesure, le réaménagement consiste à une restructuration complète de l'espace-rue. L'espace de la voirie, les deux carrefours giratoires ainsi que les parvis des stations-services et du centre commercial doivent être fondamentalement repris et repensés afin de permettre le renforcement et la qualification de cette centralité d'agglomération. Il s'agit principalement de créer des espaces publics attractifs et de qualité pour favoriser la création d'une centralité de « proximité » proposant des services à la population résidente, mais également d'améliorer les conditions de circulations pour les piétons et les cycles

(attractivité et sécurité). De plus, en matière de transport la redistribution des priorités en faveur des transports publics et des mobilités douces constitue l'élément central de la requalification de la centralité de Marly-Cité. La Confédération prévoit de cofinancer cette mesure proposée en liste B (2019-2022) par le Fonds d'infrastructure à raison d'un montant de 1.1 million de francs (prix octobre 2005, sans TVA) sur un montant total estimé à 4.21 millions de francs (prix 2011, avec TVA). Sous réserve de l'évolution du projet et tenant compte des dispositions légales, la répartition financière de ce dernier montant serait de 27% à charge de l'Etat de Fribourg contre 73% à la Commune de Marly. Les mesures inscrites en liste B devront toutefois être à nouveau évaluées dans le cadre du projet d'agglomération de 3^e génération.

Compte tenu de la complexité de la mesure, de sa durée de traitement, mais également de la promesse de cofinancement de la Confédération, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une réalisation de cette mesure avant 2019 n'est pas envisageable. Néanmoins, il charge la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions d'aborder la Commune de Marly afin de mettre sur pied un groupe de travail pour amorcer les études nécessaires à la réalisation de cette mesure et respecter la planification donnée. La part des aménagements à caractère édilitaire de la mesure étant majoritaire, le pilotage du projet devrait normalement revenir à la commune. Les décisions sur les modalités de la mise en œuvre de cette mesure seront prises dans le cadre du groupe de travail.

En parallèle, des mesures temporaires pourront être prises afin d'améliorer la sécurité dans le respect des normes en vigueur. Ces éléments ayant un caractère édilitaire, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions se chargera d'analyser les propositions de la Commune de Marly.

A court terme, un projet d'aménagement d'un trottoir au nord du giratoire, entre le chemin du Publiet et l'arrêt de bus ainsi que d'un îlot central au bas de la route de Bourguillon seront prochainement mis à l'enquête par la commune. Ces éléments sont de nature à améliorer la sécurité.

Nous invitons la commune à relayer auprès de ses citoyens les informations concernant ces projets ainsi que leur avancement.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre
Présidente

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copie

—
Commune de Marly

Communication :

- a) à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, pour elle, le Service de la mobilité et le Service des ponts et chaussées (3 ex.) ;
- b) aux autres Directions (6 ex.) ;
- c) à la Chancellerie d'Etat (2 ex.).



Certifié conforme,
LA CHANCELIERÈRE D'ÉTAT: